

49. Magasin d'articles de camping sur le terrain						0	/1	(13)
50. Par groupe ou fraction de groupe de 150 emplacements, deux bacs à laver la vaisselle à eau chaude et froide couvert			X	X	X	0	/1	
51. Par groupe ou fraction de groupe de 150 emplacements, deux bacs à laver le linge à eau chaude et froide couvert			X	X	X	0	/1	
52. Gestion informatisée des accès aux divers services						0	/1	(14)
53. Mise en location de minimum deux voitures à usage exclusif des touristes						0	/1	
54. Mise à disposition d'un congélateur à usage exclusif des touristes						0	/1	
55. Espace vélos sécurisé et couvert						0	/1	
56. Spot WIFI (cafétéria, accueil...)						0	/1	(5)
57. WIFI sur tout le camping						0	/2	(5)
58. Utilisation des énergies vertes et renouvelables						0	/2	(19)
59. Système de récupération des eaux de pluie						0	/1	(20)
60. Bornes pour véhicules électriques						0	/1	
D. SECURITE / 3 POINTS								
61. Matériel de premier secours facilement accessible (boîte de secours)	X	X	X	X	X			
62. Affichage d'une procédure écrite de premiers secours (premiers gestes à faire, numéros d'urgence...)	X	X	X	X	X			
63. Local d'infirmier ou solution équivalente (bureau, espace libre ...)	X	X	X	X	X			
64. Membre du personnel possédant un brevet de secouriste						0	/1	
65. Défibillateur						0	/1	
66. Responsable pouvant être contacté 24h/24h	X	X	X	X	X			
67. Présence d'un responsable au moins 8 h par jour entre 7h et 22h pendant la période d'ouverture		X	X	X	X	0	/1	
68. Surveillance permanente 24h/24h ou concierge occupant un logement situé à proximité de l'accueil dans le périmètre du camping pendant la période d'ouverture				X	X	0	/1	
E. ACCUEIL / 11 POINTS								
69. Local destiné à l'accueil	X	X	X	X	X			
70. Mise à disposition d'informations touristiques y compris l'information locale	X	X	X	X	X			
71. Accueil, informations, site internet (s'il existe) en français	X	X	X	X	X			
72. Autres langues que le français parlées à l'accueil			X	X	X	0	/2	(15)
73. Modes de paiement divers (au moins deux)						0	/2	
74. Possibilité de déposer des objets de valeur (coffres)						0	/1	
75. Possibilité de réservation en ligne				X	X	0	/3	
76. Site internet dans les 3 langues nationales + l'anglais				X	X	0	/3	
F. ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS / 26 POINTS								
77. Plaine de jeux:			X	X	X			(5)
Plaine de jeux < 5 éléments (1 pts)						0	/1	
Plaine de jeux 5-10 éléments (3 pts)						0	/3	
Plaine de jeux >10 éléments (5 pts)						0	/5	
78. Piscine						0	/4	
79. Pataugeoire						0	/2	
80. Installations fixes, terrains de sport et activités sportives ou de détente dans le périmètre du camping (1 point par discipline avec un maximum de 4 points):						0	/4	(16)
o terrain de tennis o mur d'escalade o bowling o terrain de football								
o terrain de mini-foot o basket o volley o badminton								
o mini-golf o pétanque o ping-pong o autres:								
81. Activités proposées au départ du camping (au minimum: renseignement des activités par affichage - réservation pour les campeurs - prise en charge au départ du camping - 1/2 point par discipline avec un maximum de 2 points):						0	/2	(17)
o randonnées pédestres ou à cheval o manège								
o circuit VTT o kayak o pédalo o planche à voile o possibilité de pêche								
o ski de fond o alpin o spéléologie o escalade o autres:								
82. Programme d'activités pendant les mois de juillet et août				X	X	0	/2	(18)
83. Organisation d'activités pour les enfants de moins de 12 ans pendant les périodes de vacances				X	X	0	/1	(18)
84. Espace ou local communautaire sans obligation de consommer (séparé)				X	X	0	/1	
85. Espace de convivialité (ex: barbecue commun etc...)						0	/1	
Total						0	/115	
LISTE DES RENVOIS								
(1): il faut remplir les 2 conditions pour avoir le point								
(2): si le critère est rencontré = 0 point et pas de point non plus aux critères 11, 12 et 13								
(3): soit par ventilation soit possibilité d'ouvrir les fenêtres								
(4): critère non-applicable aux équipements surnuméraires par rapport au nombre réglementaire exigé par le Code wallon du Tourisme								
(5): points non-cumulatifs								
(6): 1 point si 50% des emplacements / 2 points si 100% des emplacements								
(7): ce point doit pouvoir être vérifié dans le ROI								
(8): les aménagements sont proportionnels à la taille du camping et les équipements ne doivent pas être ouverts tous les jours								
(9): accès à la profession pas nécessaire								
(10): accès à la profession nécessaire								
(11): les distributeurs de boissons ne sont pas admis. Il faut au moins du pain, pâtes, riz, lait,								
(12): ce local peut être le même que celui pour les articles de camping (point 49)								
(13): ce local peut être le même que celui pour l'alimentation (point 48)								
(14): accès, à l'aide d'une carte spécifique mise à la disposition des campeurs, aux divers services du camping : barrière d'accès à l'entrée, douche, buanderie ...								
(15): 1/2 point par langue supplémentaire avec un maximum de 2 points								
(16): un terrain multisports = 1 point								
(17): prise en charge des campeurs du début à la fin de l'activité								
(18): le programme doit être affiché à l'accueil								
(19) : Par utilisation des énergies vertes et renouvelables, il y a lieu d'entendre l'utilisation d'énergie solaire, hydraulique, éolienne, géothermique ou toute source d'énergie considérée comme naturelle et renouvelable. L'usage de cette énergie doit être mis au profit des équipements collectifs et/ou d'un ensemble d'emplacements situés au sein du camping.								
(20) : récupération de l'eau en vue d'un usage alternatif à l'eau de distribution								